

Connexions participatives

TRIBUNE

Sans surprise, le numérique sous toutes ses formes s'introduit massivement dans le monde associatif, comme il s'immisce dans celui des entreprises et des administrations, et dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

Certains effets de ce phénomène sont bien connus : possibilité de communiquer massivement à faible coût, simplification des interactions entre les membres de l'association, capacité à porter des initiatives à large échelle (comme dans les forums sociaux mondiaux), mobilisations impromptues autour d'un événement (« smart mobs »)...

Mais ces apports ne reflètent pas la profondeur des recompositions possibles du fait associatif quand ses acteurs s'emparent du numérique. Quatre changements semblent émerger de ce nouvel agencement socio-technique.

Le premier touche à la gouvernance interne des associations. Historiquement, elle est construite sur un modèle délégué, avec une séparation nette entre membres élus bénévoles, dotés du pouvoir de décision, et salariés permanents. La culture du numérique, telle qu'elle existe dans le monde du logiciel libre et des communautés de « hacktivistes » (à l'image du collectif Telecomix, intervenu notamment en Egypte en 2011 pour rétablir des connexions Internet), tend au contraire à favoriser des logiques de décision par consensus et un mode de reconnaissance méritocratique. Les décisions sont soumises à des débats ouverts qui valori-

sent ceux dont l'action est reconnue par leurs pairs. Certains parlent même de « do-ocratie ». Cette horizontalité et cette prime à « ceux qui font » peuvent apporter un souffle neuf dans le mode d'organisation des associations. Ainsi le mouvement des Colibris, qui se définissent comme des « individus qui inventent, expérimentent et coopèrent concrètement, pour bâtir des modèles de vie en commun, respectueux de la nature et de l'être humain », a-t-il choisi une gouvernance inédite, caractérisée par un fonctionnement en cercles, une prise de décision par consentement et des élections sans candidats.

De nombreux collectifs préfèrent rester informels, le statut associatif apparaissant comme superflu

Un second changement concerne les sources possibles de financement des associations. Le « crowdfunding », en permettant la levée massive de dons par le biais des réseaux en ligne, a ouvert une source complémentaire – et encore ténue – de financement jusqu'ici réservée aux grandes organisations non gouvernementales (ONG) urgentistes. Les plates-formes pour le financement de projets solidaires se multiplient, certaines spécifiquement destinées aux associations, à l'image d'Easycoz, d'autres plus généralistes, comme Arizuka. Aux Pays-Bas, grâce à la plate-forme Windcentrale, des citoyens ont récolté en moins d'une journée les fonds nécessaires à l'achat de leur propre éolienne. Une diversification dont on ne peut que se réjouir, mais qui risque aussi de modifier les choix d'engagement des associations, incitant celles-ci à choisir des « causes » susceptibles de séduire les foules, ce qui ne coïncide pas nécessairement avec le critère de l'intérêt général. La question d'un risque de désengagement de l'Etat est aussi posée quand on observe le fonctionnement d'une plate-forme comme Citizinvestor, sur laquelle les municipalités soumettent à la générosité des internautes les projets dont elles ont du mal à boucler le financement.

Autre transformation, à classer sans hésiter du côté des bonnes nouvelles, le numérique permet un changement d'échelle de l'action associative et ouvre les champs du possible de la créativité sociale. C'est bien entendu vrai en matière de partages de savoir, comme l'illustre l'encyclopédie contributive Wikipédia ou la cartographie participative Open Street Map. Mais aussi d'actions en proximité dans les territoires, avec des projets menés entre voisins à l'échelle d'un quartier, par l'intermédiaire d'une plate-forme en ligne comme celle de Change by Us, à New York. Le wiki des « recettes libres » de Brest,

ou@-brest, vise à rendre visibles ces initiatives locales et à partager leur « mode d'emploi » pour inspirer d'autres collectifs et essaimer vers d'autres villes. Citons aussi Safecast, né au Japon après la catastrophe de Fukushima, et qui sollicite les internautes pour recueillir des données de radioactivité et établir des cartes indépendantes. Si ces projets intègrent le numérique dès leur conception, d'autres sont portés par des associations « pré-numériques », qui s'emparent des technologies pour mener à bien de nouveaux projets. Ainsi, ATD Quart Monde s'est appuyé sur des outils comme la vidéo ou Skype pour aider des individus en grande fragilité à reconstruire l'estime d'eux-mêmes et à retisser des liens sociaux. Au final, le numérique permet d'augmenter et de diversifier l'innovation sociale et citoyenne.

Enfin, quatrième changement majeur, le numérique participe d'un « floutage » des frontières du monde associatif. Organisés en réseaux, selon des logiques de pouvoir tournant entre pairs, alimentés par des énergies bénévoles, de nombreux collectifs préfèrent rester informels, le statut associatif leur apparaissant comme superflu. C'est le cas, par exemple, de Savoirscom1, collectif engagé autour du partage des biens communs de la connaissance. Ceci facilite également la mise en réseau avec d'autres collectifs, selon des articulations à géométrie variable. C'est ainsi que peuvent s'organiser de grandes mobilisations internationales, comme on a pu en observer en 2011-2012 contre le projet d'accord commercial anti-contrefaçon (Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ou ACTA).

Le statut associatif a été créé pour protéger et légitimer des acteurs informels. Aujourd'hui, nous assistons au phénomène inverse, sans qu'aient été évaluées les conséquences sur le caractère « d'école de la démocratie » des associations. Pour autant, ces communautés actives participent très exactement de l'esprit associatif et, de fait, elles en amplifient la portée « hors les murs ».

En bousculant le monde associatif, le numérique lui conserve son caractère ascendant, au plus près des besoins d'un monde en pleine transformation. ■

VALÉRIE PEUGEOT

Valérie Peugeot est présidente de l'association Vecam et membre du conseil d'administration de la Fonda, think tank associatif.

PAS DE LOGEMENT
SANS FICHE DE PAIE.
PAS DE FICHE DE
PAIE SANS DOMICILE.
UNE SOLUTION ?

Fondation
de
France

Pour faire face aux problèmes de logement, nos experts sélectionnent les projets les plus efficaces et innovants, comme celui de François, à Alençon : proposer aux jeunes défavorisés des solutions pour se loger et disposer de quittances de loyer, nécessaires pour trouver un emploi.

Soutenez nos actions. www.fondationdefrance.org

Les questions de société méritent des réponses.

Photographie : Rob Payne. (UNWIS) MONTREUIL/ST PIERRE